

# CHARTRE D'ACHATS RESPONSABLES



LA  
FRENCH TECH  
**GRANDE  
PROVENCE  
RÉGION SUD**



LA  
FRENCH TECH  
**GRANDE  
PROVENCE  
RÉGION SUD**

# LA FRENCH TECH GRANDE PROVENCE

## préambule

Les achats contribuent au fonctionnement de la French Tech Grande Provence. Ils sont au service de l'ensemble de ses activités, au premier rang desquelles sa mission d'intérêt général. En se dotant d'une politique d'achats, la French Tech Grande Provence fixe ses orientations et intentions générales dans la façon dont elle acquiert les produits et services qui soutiennent son activité.

Sa mise en place est organisée en trois axes :

- Privilégier des achats locaux et français tout en respectant la performance de l'association ;
- Améliorer la qualité des relations avec les opérateurs économiques ;
- Développer un achat responsable et garantir l'exemplarité de la French Tech Grande Provence.

La politique d'achats constitue ainsi une déclinaison opérationnelle de la stratégie générale de la French Tech Grande Provence dans le champ spécifique des achats.

Elle définit, encadre et organise la contribution de tous à la fonction achats.

Chaque année, la French Tech Grande Provence fait un bilan des actions menées pour la mise en œuvre de la politique d'achats. Elle communique aux parties prenantes les progrès faits en matière d'achats responsables ainsi que les axes d'améliorations.



LA  
FRENCH TECH  
**GRANDE  
PROVENCE  
RÉGION SUD**

# LA FRENCH TECH GRANDE PROVENCE

## performance

La French Tech Grande Provence a pour mission de soutenir activement les entreprises innovantes et tech françaises, la souveraineté et l'excellence de la tech française.

Sa politique d'achat l'engage à refléter les valeurs et les missions qu'elle porte tout en veillant à sa performance.

Chaque opération d'achat répond aux besoins en assurant le meilleur rapport qualité-prix-délais. Axer l'achat sur ce triptyque permet de maîtriser les coûts tout en garantissant un niveau de qualité conforme aux attentes de ses services.

Pour garantir l'efficacité de chaque opération d'achat, les règles générales suivantes sont appliquées :

**1. Susciter et accompagner la réflexion sur les usages** afin de favoriser l'anticipation des besoins et de questionner le recours à l'externalisation en prenant en compte les critères suivants :

- les compétences disponibles afin de déterminer s'il est préférable de s'appuyer sur des professionnels détenteurs de compétences dans un domaine spécifique dans lequel La French Tech Grande Provence ne dispose pas des compétences nécessaires,
- les ressources à investir notamment lorsque le développement d'une activité et sa maintenance sont coûteux,
- la rentabilité du service à pondérer avec le coût y étant associé : l'externalisation est généralement préférée pour les activités à faible valeur ajoutée.

**2. Lorsque l'externalisation est privilégiée, acheter au plus juste**, c'est-à-dire acheter les biens et services dont La French Tech Grande Provence a besoin en tenant compte de la pertinence et de l'utilité de chaque achat dans l'atteinte des objectifs de l'organisation.



**3. Permettre aux fournisseurs de proposer les offres alternatives les plus adaptées grâce aux variantes.**

**4. Négocier les propositions des fournisseurs**, lorsque le cadre réglementaire le permet, afin d'obtenir la meilleure proposition technico-économique par rapport au besoin.

**5. Adopter un raisonnement en termes de coût réel** (coût total ou complet) en tenant compte du prix d'acquisition du bien ou du service mais également de l'ensemble des coûts complémentaires (coûts logistiques, coûts d'obtention de la qualité ou de non qualité, coûts de gestion des risques, coûts liés au cycle de vie du produit, etc.).

**6. Promouvoir les solutions facilitant l'acquisition**, simplifiant la gestion des contrats et abaissant les coûts de leur gestion telles que le traitement dématérialisé des procédures.

**7. Mettre en cohérence et optimiser la synergie** entre les différentes opérations d'achats au bénéfice du métier.

**8. Professionnaliser l'achat et ainsi de dégager du temps de production** au bénéfice des services métiers. Cette fonction est organisée au sein de La French Tech Grande Provence autour d'une personne support dont le rôle principal, au service de l'objectif de performance, est de :

- Conseiller et accompagner l'ensemble des services tout au long du cycle de préparation des achats ;
- Coordonner et informer les différentes parties prenantes à la fonction achats.

## sécurité et fiabilité

Le contexte spécifique de la mission de La French Tech Grande Provence et ses objectifs de bonne gestion impliquent une maîtrise accrue des risques juridiques, opérationnels, budgétaires et financiers.

### **Garantir la sécurité juridique des acquisitions et des usages**

- Au niveau des achats, la sécurité juridique implique de respecter les obligations réglementaires édictées par l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, principalement le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence, et l'application de procédures de consultations des entreprises spécifiques déterminées en fonction de la nature des achats ;
- Sécuriser l'exécution des marchés au moyen de clauses contractuelles spécifiques, propres à chacun d'eux, assises le cas échéant sur les Cahiers des clauses administratives générales applicables.



LA  
FRENCH TECH  
**GRANDE  
PROVENCE  
RÉGION SUD**

# LA FRENCH TECH GRANDE PROVENCE

## Contribuer à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers

La fonction achats participe à la maîtrise des risques opérationnels, budgétaires et financiers en appliquant les principes suivants :

- Définir clairement les caractéristiques des achats ;
- Définir le fonctionnement opérationnel du marché et son modèle économique (forme des prix, processus de commande, etc.) ;
- Anticiper les aléas d'exécution, leurs impacts et définir les principaux mécanismes permettant le traitement sécurisé de ces événements tant pour La French Tech Grande Provence que pour son fournisseur ;
- Définir des exigences de qualité, les indicateurs nécessaires à leur contrôle et les modalités de suivi.

## exemplarité en matière de responsabilité sociale, sociétale et environnementale

La French Tech Grande Provence a inscrit la mise en place d'une politique de responsabilité sociale d'entreprise au rang de ses priorités (ex. favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap, des minorités, le développement durable).

Pour que les achats déclinent cette démarche de responsabilité, l'application des bonnes pratiques suivantes est privilégiée :

**1. Participer au développement territorial** en favorisant l'accès aux achats de certaines catégories de fournisseurs telles que les TPE-PME, les entreprises locales et les acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire.

**2. Prendre en compte le respect des Droits de l'Homme**, des recommandations fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (hygiène et sécurité, travail des enfants, lutte contre les discriminations, etc.), et de critères sociaux, environnementaux, éthiques et solidaires.



## relations mutuellement bénéfiques

La fonction achat de La French Tech Grande Provence est en relation avec plusieurs opérateurs économiques. La French Tech Grande Provence souhaite entretenir avec chacun d'entre eux des relations mutuellement bénéfiques.

### **Initier les relations et favoriser les échanges**

En dehors des périodes de consultation, La French Tech Grande Provence peut rencontrer les opérateurs économiques tant à son initiative qu'à la leur. Ces échanges permettent aux opérateurs économiques de mieux connaître La French Tech Grande Provence, ses missions et ses services. De son côté, La French Tech Grande Provence peut affiner sa connaissance du marché en identifiant les opérateurs économiques actifs sur le marché et les offres existantes.

### **Développer une relation bénéfique et privilégiée lors de l'exécution des achats**

Les fournisseurs sélectionnés par La French Tech Grande Provence à l'issue des procédures de consultation participent à son activité, notamment à sa mission d'intérêt général. La French Tech Grande Provence entretient une relation spécifique et individualisée avec ses fournisseurs. Dans cette optique, la gestion des relations de La French Tech Grande Provence avec ses fournisseurs impliquent de :

- Favoriser le développement d'une relation collaborative en développant des relations avec les fournisseurs stratégiques sans pour autant négliger les relations avec les autres fournisseurs, en intensifiant le dialogue avec les TPE-PME et en mettant en place des partenariats favorables à l'échange de bonnes pratiques ;
- Veiller à l'équilibre et la transparence des relations en ne générant pas de coûts cachés pour le fournisseur (coûts de stockage, de financement de trésorerie, de surinvestissement inutiles, etc.) et en réduisant au maximum la dépendance avec les fournisseurs tout en assouplissant ce principe pour les petites et jeunes entreprises ;
- Veiller au respect mutuel des engagements des parties et à la qualité des prestations par le biais d'un suivi de l'exécution des achats coordonné par un responsable.